

Ostéopathe biomécanicien

RNCP16324 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	331t
Code(s) ROME	J1408
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	09/12/2017

Certificateur(s)

OSTEOBIO

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Dans l'état actuel de la réglementation l'agrément du ministère de la santé arrive à échéance le 15 septembre 2013. L'ostéopathe biomécanicien focalise son attention sur la pathologie fonctionnelle en se référant à un modèle de compréhension du fonctionnement et des dysfonctionnements mécaniques du corps humain (appareils locomoteur et viscéral).

En tant que clinicien, il est amené à :

- effectuer un examen clinique guidé par sa connaissance de la pathologie fonctionnelle
- diagnostiquer un dysfonctionnement biomécanique pour orienter la prise en charge et la stratégie de traitement
- réaliser un protocole thérapeutique
- accompagner le patient pendant toute la prise en charge
- développer de nouvelles approches biomécaniques du corps humain
- structurer son activité professionnelle

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire est capable de:

1. Réaliser un examen clinique biomécanique

Analyser les attentes de patients

Conduire un examen clinique et identifier les éventuels signes d'orientation du patient

2. Diagnostiquer des dysfonctionnements biomécaniques

Rechercher les causes de symptômes et de lésions tissulaires

Déterminer les possibilités de traitements biomécaniques

3. Réaliser le traitement d'un dysfonctionnement biomécanique articulaire ou viscéral

Développer et planifier un projet de traitement de lésions

Mettre en place un contrôle et un suivi des évolutions cliniques

Evaluer des résultats de traitements biomécaniques

4. Accompagner et orienter des patients dans des prises en charge de dysfonctionnements biomécaniques

Informar et orienter des patients dans des déroulements de traitements ostéopathiques

Suivre des dossiers médicaux de patients en collaboration avec des professionnels de santé

Réduire les risques de troubles musculo-squelettiques

5. Participer au développement de nouvelles approches biomécaniques du corps humain

Contribuer à la compréhension et à la modélisation des interactions de la mécanique et des tissus du corps
Communiquer auprès des scientifiques et du monde médical
6. Structurer une activité professionnelle
Gérer un fichier de patients
Gérer une activité sur les plans comptable et administratif

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

La majorité des ostéopathes exercent à titre libéral dans un cabinet privé. Néanmoins, on constate un nombre d'emplois en hausse dans certains clubs sportifs, des maisons de retraite médicalisées, des hôpitaux et des cliniques privées. Les centres de soins et les entreprises, de plus en plus intéressés, privilégient aussi le recrutement d'ostéopathes.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ostéopathe

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier d'ostéopathe est régi par le décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 200 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (51 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 236
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

5 personnes au minimum :

- 3 professionnels du secteur non intervenants dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 ostéopathes et 1 professionnel de santé ou 1 employeur potentiel)
- Le Directeur d'Ostéobio ou son Adjoint
- Le Directeur de l'Enseignement ou la Directrice Pédagogique

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE,

VAE
idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 09/12/2017

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP41342

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/16324/>